

Montperreux 2024 - 045

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 5 JUIN 2024 A 20H30

Le mercredi cinq juin deux mille vingt-quatre, à **vingt** heures **30** minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTPERREUX s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARNOUX, Maire de Montperreux, à la suite de la convocation qui a été dressée le **jeudi 30 mai 2024**.

Etaient présents :

M Jean-Luc BARNOUX
M Stéphane BREUILLOT
M Raymond BOUTHER
Mme Sophie LEBAS
Mme Michèle LETOUBLON
M Anthony GILLES
M Aymeric MAIRE
Mme Josselyne MAIRE
M Michel PÊPE
Mme Anne-Laure SORIN
M Thomas GANDON
M Gaël MASSOT

Etaient absents :

Etaient absents excusés :

Mme Angélique MEIGNAN
M Christophe RIGOLOT

Procurations données :

Mme Angélique MEIGNAN donne procuration à **Mme Anne-Laure SORIN**
M Christophe RIGOLOT donne procuration à **M Jean-Luc BARNOUX**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection **d'un(e) secrétaire** pris dans le Conseil municipal.

M Michel PÊPE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions **qu'il a** acceptées.

La séance est ouverte à **20 h 42 mn**

Table des matières

1) Portes ouvertes des gîtes de la cascade le samedi 29 juin 2024.....	2
2) Inauguration de la ZAC du Moulin le dimanche 16 juin 2024	2
3) Lancement de l'appel à projet pour les emplacements <i>foodtrucks</i> du parking de la Mairaine et fixation du tarif d'occupation du domaine public	3

- 4) Lancement de l'appel à projet pour la mise à disposition du futur chalet dans la zone du moulin. 4
- 5) Demande de pose de nouvelles enseignes et panneaux de la part de « l'Ecole est finie » (Mme Angélique MEIGNAN) et de « Au toilettage du Lac » (Mme Justine DUMONT)..... 4
- 6) Information Nomination de Mme Sandrine AURY en tant qu'assistant de prévention à la place de Mme Anne HENRIET et lettre de cadrage..... 5
- 7) Circuit VTT du tour du lac : autorisation de défrichage..... 5
- 8) Vote de l'avenant n°5A de l'accueil de loisirs..... 6
- 9) Questions diverses 7
 - a) Tableau de permanence des élections des représentants au Parlement européen..... 7
 - b) Transfert de la compétence scolaire et périscolaire à la communauté de communes des lacs et du Haut Doubs 7

1) Portes ouvertes des gîtes de la cascade le samedi 29 juin 2024

Les Gîtes de la cascade étant très demandés, il a fallu bloquer très rapidement le seul week-end sans location pour permettre les portes ouvertes : celui du 29 juin 2024.

M Michel PÊPE expose aux conseillers ce qui a été prévu pour ces portes ouvertes à la population et qui se dérouleront de 11h00 à 16h00 sur site.

Liste des invités à dresser e.g. Sénateurs, députés, conseillers départementaux et communautaires, maires et conseillers, personnel communal, institutrices, EPF, SGC de Pontarlier et en particulier notre conseillère aux élus locaux, EPF, gendarmerie, pompier du CPI de Montperreux, etc.

Communication de la manifestation : intramuros, site internet affichages municipaux et panneaux bord de route.

Apéritif et petite restauration : barbecue dans l'espace « été » des gîtes de la cascade avec tables en bois et barbecues.

Il y a lieu de déclarer cette manifestation au titre de vigipirate et de faire une demande de débit de boisson temporaire.

Les crédits alloués à cette manifestation seront portés aux budgets correspondants.

Afin de faciliter l'organisation du buffet, merci de vous inscrire si vous souhaitez participer au buffet. Par contre, pour une simple visite pas besoin d'inscription.

2) Inauguration de la ZAC du Moulin le dimanche 16 juin 2024

Informations relayées par la commission économie et communication :

Elle aura lieu le dimanche 16 juin 2024 : Inauguration de la Zone Commerciale du Moulin, au 1 rue Edgar Faure.

Horaires : 9h30 -15h00

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une nouvelle zone de commerces est en train de voir le jour à Chaudron.

Dans cette optique, la mairie organisera une journée d'inauguration, ouverte à tous.

Nous vous proposons à cette occasion de venir présenter votre activité, par le biais d'un stand/point d'information ou toute autre forme. C'est l'occasion de donner de la visibilité à nos commerces, restaurants, associations et entreprises locales !

Si vous êtes intéressé(e), pour vous inscrire ou avoir plus d'information, merci de contacter la commission économie et commerce de la mairie, à l'adresse conomie-commerce@mairie-montperreux.com

Nous espérons vous retrouver nombreux et nombreuses à l'occasion de cet événement.

Bien cordialement, les membres de la commission Economie et Commerce

Anne-Laure, Josselyne, Michèle, Aymeric Thomas et Jean-Luc,

Le petit déjeuner et une collation seront offerts par la mairie pour les participants et les visiteurs

Lieu : parking du bâtiment au 1 rue Edgar Faure

Chaque exposant est responsable d'organiser son "stand"

Les membres de la commission économie et communication font un retour aux conseillers du nombre d'inscriptions enregistrées à ce jour et/ou des échanges avec les commerçants, artisans et associations intéressées au nombre de neuf (9) à ce jour.

On mettra à profit cette manifestation pour mettre à jour la liste des entreprises de la commune et discuter un affichage e.g. panneaux indicateurs, publicité aux entrées des villages.

L'organisation de cette journée par la commune de MONTPERREUX nécessite de prévoir les points suivants :

- Déclaration Vigipirate, organisation et plan avec les stands envisagés sur site, **les parkings** exposants et **visiteurs**, les mesures de sécurité....
- Signature de convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit pour cette journée avec chaque exposant,
- La diffusion de la communication de cette manifestation,
- La liste des personnes à inviter,
- Les crédits alloués à cette manifestation qui seront affectés au budget correspondant.

3) Lancement de l'appel à projet pour les emplacements foodtrucks du parking de la Marraine et fixation du tarif d'occupation du domaine public

La commission Economie et commerce s'est réunie le 13 mai 2024 pour discuter de la façon dont les emplacements « foodtruck » et services ambulants du parking de la marraine pourraient être occupés.

Afin de diminuer les nuisances sonores, deux (2) prises électriques sont en cours d'installation.

La commission se propose de lancer un appel à projet à l'échelle de la commune, et de faire une sélection selon des critères qui sont en cours de définition et qui seront communiqués à l'avance aux administrés afin qu'ils puissent constituer leurs dossiers.

Le délai proposé pour la soumission sera de six (6) semaines à compter de la date de publication de l'appel.

Les moyens d'appel proposés sont : site internet, application Intramuros, page Facebook, affichage municipal.

Les critères encore à affiner sont : intérêt pour la commune (économique, social), besoins en termes de créneaux horaires, de qualité et pertinence du service proposé, etc.

Pour le prix il est proposé d'harmoniser les tarifs avec ceux des communes riveraines soit :

Journée complète 30 € ; Service du midi 20€ ; Service du soir 20 € charges comprises.

Le Conseil municipal l'exposé de Madame Anne-Laure SORIN entendue et après en avoir délibéré, décide :

- pauilleu... 2024 070
- De lancer un appel à projets à l'échelle de la commune pour l'occupation par un ou des « food trucks » et services ambulants du parking de la Mairaine selon des critères qui seront définis par la commission « économie et commerce » ;
 - De fixer le délai à six (6) semaines pour le dépôt des projets auprès du secrétariat de mairie, à compter de la date de publication de l'appel d'offres ;
 - Dit que cet appel à projets sera diffusé via le site internet, l'application Intramuros, la page Facebook, l'affichage municipal.
 - Fixe le tarif d'occupation du domaine public comme suit : Journée complète 30 € ; Service du midi 20 € ; Service du soir 20 € charges comprises.

Il est précisé que l'examen et le choix des dossiers de candidature fera l'objet d'une pré-sélection par la commission ad-hoc qui fera une proposition au Conseil qui devra statuer.

Résultat du vote : - Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

4) Lancement de l'appel à projet pour la mise à disposition du futur chalet dans la zone du moulin.

La commission Economie et commerce s'est réunie le 13 mai 2024 pour discuter de la façon dont le futur chalet qui sera installé sur la Zone Commerciale du Moulin pourraient être mis à disposition.

La commission se propose de lancer un appel à projet à l'échelle de la commune, et de faire une sélection selon des critères qui sont en cours de définition et qui seront communiqués à l'avance aux administrés afin qu'ils puissent constituer leurs dossiers.

Le délai proposé pour la soumission sera de huit (8) semaines à compter de la date de publication de l'appel.

Les moyens d'appel proposés sont : le site internet, l'application Intramuros, la page Facebook, l'affichage municipal.

Les critères encore à affiner seraient : intérêt pour la commune (économique, social), besoins en locaux, qualité et pertinence du projet proposé, appui éventuel d'un organisme d'aide à la création d'entreprise, en lien avec l'activité (par exemple, liste non exhaustive : PMI, BGE, CCI, etc.).

Une fois la date de mise à disposition connue, le conseil sera amené à se prononcer pour le lancement de l'appel à projet et les conditions de mise à disposition.

5) Demande de pose de nouvelles enseignes et panneaux de la part de « L'Ecole est finie » (Mme Angélique MEIGNAN) et de « Au toilettage du Lac » (Mme Justine DUMONT)

Mme Angélique MEIGNAN et Madame Justine DUMONT souhaitent installer des panneaux publicitaires afin de rendre leurs commerces plus visibles.

Mme Justine DUMONT a prévenu la commune qu'elle a d'ores et déjà installé deux (2) panneaux publicitaires en bord de route, le long de la RD 437, en bordure de la ZA du Moulin.

Il est souhaitable de discuter l'installation de panneau pour tous les commerces qui en feront la demande aussi un courrier sera adressé à tous les commerces afin de recueillir leur desiderata et de le travailler en commission.

Mme Angélique MEIGNAN souhaite également apposer sur la façade du bâtiment une enseigne plus importante.

Les panneaux publicitaires ne doivent pas être placés de manière anarchique, sans demande préalable et dans le respect de la réglementation en vigueur dont la sécurité.

Le Conseil municipal l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide :

- pour l'architecture* 2024-047
- De demander à Mme Angélique MEIGNAN de présenter un projet pour une nouvelle enseigne à poser sur la façade du bâtiment pour avis de la commission « économie et communication ».

Résultat du vote : - Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

6) Information Nomination de Mme Sandrine AURY en tant qu'assistant de prévention à la place de Mme Anne HENRIET et lettre de cadrage

M Jean-Luc BARNOUX informe le Conseil municipal qu'à la demande de Madame Anne Henriet, assistant de prévention au sein de la collectivité depuis le début des années 2000, il a proposé aux agents techniques que l'un d'eux exerce cette mission.

Mme Sandrine AURY a répondu favorablement à cette demande. Elle a d'ores et déjà suivi la formation préalable à sa nomination et suivra la formation continue (deux jours l'année suivant la prise de fonction et d'un jour les années suivantes).

Rappel : l'obligation de nommer un agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité sous la responsabilité de l'autorité territoriale a été introduite par l'article 108-3 de la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Elle s'applique à chaque collectivité ou établissement public relevant de la fonction publique territoriale. Toute collectivité doit nommer un ou plusieurs agents de prévention notamment s'il y a plusieurs sites distincts. Cette obligation peut être confiée à des agents nommés en interne ou mis à disposition pour tout ou partie de leur temps par une commune ou l'établissement public de coopération intercommunal dont est membre la commune.

Conformément à la loi statutaire n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, L'assistant ou conseiller en prévention est désigné par l'autorité territoriale (article 108-3).

L'assistant ou conseiller en prévention a la charge d'une mission spécifique de mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Sa mission principale est d'ASSISTER et de CONSEILLER l'autorité territoriale.

Ses missions sont définies dans une lettre de cadrage signée par l'autorité territoriale.

L'assistant de prévention doit (entre autres) :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents dans les meilleurs délais ;
- améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

7) Circuit VTT du tour du lac : autorisation de défrichage

Monsieur Michel PÊPE rappelle au Conseil municipal que la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs prévoit la création d'un tour du lac de Saint Point dédié à la pratique du vélo dans le cadre de son projet de repositionnement de l'activité VTT à l'échelle du territoire.

Outre le fait que ce circuit dédié au vtt à vocation familiale, devrait permettre une pratique cycliste plus sécurisée puisqu'il propose une alternative à la fréquentation des départementales, il devrait limiter la présence des cyclistes sur le chemin piéton.

La commune soutient donc ce projet communautaire avec la plus grande ferveur.

Ce sentier reprend principalement des chemins existants, mais il y a toutefois quelques segments à créer, qui nécessitent un défrichage préalable.

9) Questions diverses

a) Tableau de permanence des élections des représentants au Parlement européen

Permanence élections Parlement européen

Dimanche 9 juin 2024 de 8h00 à 18h00

8h00 – 10h00	Anne-Laure SORIN Christophe RIGOLOT Jean-Luc BARNOUX
10h00 – 12h00	Sophie LEBAS Michel PÉPE Raymond BOUTHER
12h00 – 14h00	Josselyne MAIRE Aymeric MAIRE Stéphane BREUILLOT
14h00 – 16h00	Michèle LETOUBLON Aymeric MAIRE (Jean-Luc BARNOUX)
16h00 – 18h00	Thomas GANDON Anthony GILLES Michel PÉPE

Pour rappel, ce même week-end a lieu la fête des Mères (samedi 8 juin à 19h00 sous l'espace-loisirs) et la fête des Pères (vendredi 7 juin à 19h00 sous l'espace-loisirs ou préau et salle polyvalente du bâtiment central) organisées par la commune.

b) Transfert de la compétence scolaire et périscolaire à la communauté de communes des lacs et du Haut Doubs

Le transfert de la compétence scolaire et périscolaire est discuté par la CCLMHD depuis de nombreux mois. Le cabinet MAZARS a été chargé d'en faire l'étude par le conseil communautaire. On rappelle qu'une partie de ces compétences ont déjà fait l'objet d'un transfert. En effet, le mobilier des salles de classes, y compris l'informatique sont déjà gérés et payés par la Communauté de Communes.

Reste à transférer les bâtiments, le personnel les entretenant et leurs gestions. Les communes ont été sollicitées pour fournir les données aux Cabinet MAZARS e.g. surfaces consacrées aux activités, heures de travail du personnel communal, coût de gestion dont le chauffage, les emprunts en cours, etc. On rappelle qu'avec un transfert de compétence, sont transférés également les coûts et en particulier les emprunts mais aussi les recettes afférentes.

Le jeudi 6 juin 2024 à 1800, à la salle de la Seigne des Hôpitaux Vieux, une réunion est organisée par le Communauté de commune afin de recueillir l'avis des maires, conseillers communautaires et membres des commissions *ad hoc*.

Afin de pouvoir parler au nom du Conseil municipal, le Maire sollicite le Conseil pour un premier avis sur ce projet de transfert et recueillir des remarques particulières.

Après en avoir débattu, les principales remarques sont les suivantes :

Les plus : mettre en commun. Le transfert, pourquoi pas, mais vers quoi à terme ? Il faut un schéma directeur à long terme i.e. dire ce qu'on va faire et comment.

Les moins : crainte de la perte de l'attractivité d'avoir une école sur la commune à terme, externalisation des tâches effectuées par certains personnels e.g. nettoyage, entretien, réparation. Moins de proximité. Moins d'humain. Capacité de la Communauté de commune à en assurer la gestion : quels personnels ? quels locaux ? quels coûts ?

En l'état du dossier : le tour de table donne 3 pour, 5 contre et 6 abstentions.

Approbation du présent procès-verbal par l'Assemblée

Le Conseil municipal, après relecture du procès-verbal et corrections éventuelles, décide de valider le procès-verbal du Conseil du 5 juin 2024.

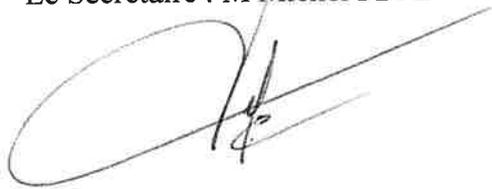
Résultat du vote : - Pour : 14

- Contre : 0

Abstention : 0

La séance est close à **22 h 57 mn**

Le Secrétaire : M Michel PÉPE



Le Maire : Jean-Luc BARNOUX

